

## Que démontre le professeur Stijn Baert ?

Le très médiatique et omniprésent professeur Stijn Baert a notamment conseillé au gouvernement Vivaldi d'introduire la dégressivité des allocations de chômage.

<https://www.lesoir.be/187807/article/2018-11-02/reforme-du-chomage-le-chercheur-qui-inspire-le-gouvernement-defend-son-etude>

Recommandation à laquelle se sont opposés des académiciens de renom, arguments à l'appui.

[https://www.lesoir.be/180117/article/2018-09-24/degressivite-du-chomage-le-gouvernement-federal-rappelle-lordre#\\_ga=2.164323391.1825030482.1541054130-809067955.1529389261](https://www.lesoir.be/180117/article/2018-09-24/degressivite-du-chomage-le-gouvernement-federal-rappelle-lordre#_ga=2.164323391.1825030482.1541054130-809067955.1529389261)

Comme il l'affirme lui-même, il s'agit de choix idéologiques.

<https://www.lesoir.be/260112/article/2019-11-14/carte-blanche-augmenter-le-taux-demploi-belge-sans-choc-ideologique-cest>

On fait souvent dire aux chiffres ce qu'on veut démontrer. Une étude n'est jamais neutre et objective, même si elle s'appuie sur des faits « scientifiques ».

La question est avant tout : que veut démontrer Stijn Baert en publiant cette étude, quel est son postulat, son a priori idéologique ? Et qu'aurait fait dire à ces mêmes chiffres un Philippe Defeyt, économiste très présent dans les médias en Wallonie et clairement de gauche ?

Des relecteurs estiment que la publication de cette étude dans ce billet n'est pas neutre non plus, d'autant qu'il ne s'agit pas d'un fait spécifiquement bruxellois. Par contre, un fait spécifiquement bruxellois est qu'il y a toujours des centaines de demandeurs d'asile laissés illégalement à l'abandon par l'Etat dans les rues de Bruxelles. La plupart sont jeunes et ne demandent qu'à pouvoir s'intégrer dans notre société vieillissante et travailler, notamment dans les secteurs en pénurie.

\* Stijn Baert a aussi supervisé une étude montrant l'importance de la discrimination à l'emploi, notamment sur bas de l'origine ethnique :

<https://www.unia.be/fr/articles/discrimination-a-lemploi-limportance-dune-double-approche>